

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION WIN'GEEK

## ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

### 1.1 Objet

Le présent règlement a pour objet de garantir le bon déroulement de la WIN'GEEK, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que le respect de tous les participants : visiteurs, exposants, bénévoles, intervenants, invités et organisateurs.

Toute personne pénétrant dans l'enceinte de la manifestation accepte sans réserve le présent règlement.

### 1.2 Description

La Convention Win'Geek est un événement destiné à promouvoir la culture pop, incluant les jeux vidéo, les bandes dessinées, les films, les séries TV, les cosplay, et les produits dérivés. Elle se tiendra au Complexe Sportif Michel Bernard, 19 rue André Pezé à Wingles les 24 et 25 octobre 2026.

### 1.3 Exposants Admissibles

Sont admis en exposition :

- Aux artistes indépendants (illustrateurs, créateurs, peintres, dessinateurs, etc...)
- Aux tatoueurs en lien avec la pop culture
- Aux libraires et éditeurs
- Aux entreprises spécialisées dans les jeux vidéo et jeux de société (éditeurs, développeurs, écoles spécialisées...)
- Aux associations en lien avec l'univers pop culture
- Aux commerçants en lien avec l'univers pop culture
- Aux restaurateurs (restauration et traiteurs asiatiques, foodtrucks, sucré)

Sont exclus en exposition :

- Les produits exposés qui ne sont pas conformes aux réglementations en vigueur
- La vente de produits illicites ou contrefaits

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant ne répondant pas aux critères définis.

## ARTICLE 2 : ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT

L'accès à la WIN'GEEK est autorisé uniquement pendant les horaires d'ouverture définis par l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne :

- présentant un comportement dangereux ou agressif ;
- sous l'emprise manifeste de l'alcool ou de stupéfiants ;
- ne respectant pas les consignes de sécurité ;
- troublant le bon déroulement de l'événement.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'exclusion pour non-respect du présent règlement.

## ARTICLE 3 : MINEURS

Les enfants restent sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou accompagnateurs.

Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de leur présence sur l'événement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, fugue ou accident résultant d'un défaut de surveillance.

## ARTICLE 4 : RESPECT DES PERSONNES

La WIN'GEEK est un événement familial fondé sur le partage, l'inclusion et la bienveillance.

Sont strictement interdits :

- les violences verbales ou physiques ;
- le harcèlement ;
- les discriminations ;
- les propos racistes, sexistes, homophobes ou haineux ;
- toute atteinte à la dignité d'une personne.

Tout manquement pourra entraîner une exclusion immédiate.

## ARTICLE 5 : COSPLAY

Le cosplay est autorisé et encouragé.

Toutefois :

- les costumes doivent respecter la législation française ;
- les armes réelles sont interdites ;
- les répliques doivent être déclarées aux organisateurs si nécessaire ;
- les accessoires dangereux, coupants, explosifs ou susceptibles de blesser sont interdits.

Le consentement est obligatoire : **"Un cosplay n'est pas un consentement."**

Toute photographie rapprochée ou mise en scène impliquant un cosplayeur nécessite son accord préalable.

## ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, sont interdits :

- armes réelles ou factices dangereuses ;
- objets contondants ;
- produits inflammables ET/OU explosifs ;
- substances illicites ;
- bouteilles en verre ;
- tout objet pouvant mettre en danger le public.

## ARTICLE 7 : EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à respecter :

- les horaires d'installation et de démontage ;
- les emplacements attribués ;
- les consignes de sécurité ;
- les règles de bonne conduite envers le public et les autres exposants.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou retirer un stand ne correspondant pas à l'esprit de l'événement.

## ARTICLE 8 : PRODUITS INTERDITS À LA VENTE

Sont strictement interdits :

- produits contrefaits ;
- marchandises illicites ;
- armes ;
- contenus haineux ou discriminatoires ;
- produits pornographiques ;
- produits dangereux ;
- créations utilisant illégalement des œuvres protégées ;
- fanarts ou illustrations reproduits sans autorisation des ayants droit ;

Tout produit litigieux pourra être retiré immédiatement.

## ARTICLE 9 : PUBLICITÉ ET DISTRIBUTION

Toute distribution de prospectus, affichage ou opération commerciale en dehors des espaces autorisés doit faire l'objet d'une validation préalable de l'organisateur.

Le démarchage sauvage est interdit.

## ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ ET RESPECT DES LIEUX

Chaque participant est tenu :

- de respecter les locaux ;
- d'utiliser les poubelles mises à disposition ;
- de laisser son emplacement propre.

Toute dégradation volontaire pourra donner lieu à des poursuites et à une demande de remboursement des dommages causés.

## ARTICLE 11 : PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

Des prises de vue photo et vidéo sont susceptibles d'être réalisées pendant la manifestation.

En participant à la WIN'GEEK, chacun accepte que son image puisse être utilisée à des fins d'information, de promotion ou d'archives de l'événement, sauf opposition expresse formulée auprès de l'organisateur.

## ARTICLE 12 : LES ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de la manifestation, à l'exception :

- des chiens guides ;
- des chiens d'assistance.

## ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ

Les visiteurs, exposants et participants sont responsables de leurs biens personnels.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas :

- de vol,
- de perte,
- de détérioration d'effets personnels.

## ARTICLE 14 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs, bénévoles, agents de sécurité et représentants de la Ville de Wingles sont chargés de l'application du présent règlement.

Toute personne refusant de s'y conformer pourra être exclue de l'événement sans remboursement.

## UN BESOIN/UNE QUESTION ?

Merci de contacter :

Mélina SENLECQUES

Service communication & Événementiel

Mairie de Wingles - 26, rue Jules Guesde

**Email:** [wingeek@wingles.fr](mailto:wingeek@wingles.fr)

**Téléphone:** 06 70 74 56 86

*La WIN'GEEK est un événement familial, inclusif et convivial.  
🌸 Soyez geeks. Soyez curieux. Soyez respectueux. 🌸*